



Union Européenne des Transporteurs Routiers

Madame la députée,
Monsieur le député

Paris le 18 décembre 2020

Comme vous le savez déjà, en raison des incertitudes sur la situation finale des conditions du transport routier de marchandises entre le Royaume-Uni et l'Europe, des problèmes importants ont été générés ces derniers jours sur les routes d'accès françaises à Calais pour traverser la Manche.

Cette situation, malgré les mesures adoptées par les autorités régionales françaises, entraîne de très longues files de poids lourds de plusieurs kilomètres qui ont l'intention d'accéder au port et de rejoindre le Royaume-Uni.

Les conducteurs en attente dans les embouteillages de l'autoroute A 16, sont contraints de pratiquer le stop and go pendant de longues heures. Ce phénomène entrave grandement le respect du règlement 561/2006 sur le temps de conduite et de repos des conducteurs routiers européens.

C'est la raison pour laquelle l'UNOSTRA en synergie avec l'UETR dont elle est membre fondateur, vous sollicite afin qu'en tant qu'élu vous interpelliez les institutions européennes et notamment la commissaire européenne aux transports Madame Adina-Ioana Vălean sur cette situation. Il est urgent que soit mise en place une dérogation spécifique sur le respect des temps de conduite et de repos, lors de certaines situations, telle que le Brexit.

En effet dans l'état actuel de cette réglementation, lorsque les conducteurs ont atteint 9 heures d'attente avant d'accéder au port, ils n'ont plus une fois la traversée effectuée, la possibilité de poursuivre leur livraison : leur temps de conduite étant épuisé. Ce qui induit des retards de livraison et du temps de travail facturable aux clients des TPE PME du transport routier.

Ces mesures sont indispensables afin que les conducteurs routiers européens, victimes de cette situation, ne soient pas considérés comme infractionnistes et du fait sanctionnés.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête et dans l'attente d'un prochain contact

Bien cordialement,

Catherine PONS
Déléguée Générale